

Relevé des décisions du COPIL Citoyen N°1 - 12 juillet 2021



Membres du comité de pilotage citoyen présents	Membres du comité de pilotage citoyen excusés
M. Fanton d'Andon	Mme Laval
M. Delacorne	Mme Buzon
M. Janvier	Mme Moelhi
Mme Clément	Mme Giacalone
M. Trolard	M. Desdouets
M. Khider + 1	Mme Alliche
M. Boughami + 3	M. Brissard
M. Benhamou	Mme Bitor
Mme Goncalves	Mme Belousinski
M. Boudimard	M. Redouan
M. Khalfat	Mme Frère
Mme Belmir	
M. Aouchiche	
Mme Puma	
Mme Giacalone	
Mme Catena	
M. Bellaiche	
M. Haderbache	
M. Gold	
Mme Maugée	
Mme Cohen	
Mme Khorchid	

Composition du comité de pilotage citoyen

Le tableau ci-après présente la répartition souhaitée des membres du comité de pilotage citoyen selon les différentes catégories et bâtiments habités, la répartition effective après tirage au sort sous contrôle d'huissier (voir pièce jointe) pour les catégories avec un nombre d'inscrits trop important, ainsi que les membres du comité de pilotage présents le 12 juillet.

- ⇒ Il est à noter que 5 postes de représentants des locataires de SSD-H et 2 postes de représentants des associations restent à pourvoir et que le bâtiment K n'est à ce jour pas représenté.

Catégories	Bâtiments / associations	Représentants souhaités	Candidats	Tirage au sort	A pouvoir
	Résidence Triolet	2	3	oui	-
	Résidence des Fontaines	2	5	oui	-
	Nouveaux immeubles rue Vassou	2	5	oui	-
	Immeubles en construction (dont lot 5)	2	3	oui	-
Associations	CNL	5	3	non	2
	Nouvelle G				
	Avenir				
Commerçants	Pharmacie	2	2	non	-
	Restaurant Virginie				
Locataires SSD-H	Tour A	3	3	non	-
	Bâtiment C	2	2	non	-
	Bâtiment D	2	2	non	-
	Bâtiment E	2	2	non	-
	Bâtiment F	2	1	non	1
	Tour G	3	3	non	-
	Bâtiment H	2	1	non	1
	Tour I	3	4	oui	-
	Bâtiment J	2	1	non	1
	Bâtiment K	2	0	non	2
	Bâtiment L	2	4	oui	-
	TOTAL	40	44		7

Fonctionnement du comité de pilotage citoyen

Le tirage au sort des membres du comité de pilotage citoyen a été réalisé sous contrôle d'huissier pour les bâtiments ou les catégories (associations, commerçants, ...) avec un nombre de candidats trop important.

Le comité de pilotage citoyen est différent du conseil citoyen dans le sens où il porte tout particulièrement sur le pilotage du projet de renouvellement « NPNRU » du quartier Gagarine et que, sur proposition des membres du comité, tous les sujets pourront être abordés et faire l'objet d'échanges en réunions du comité et de réunions publiques plus larges si nécessaire et souhaitées par le comité. Des temps de concertation élargis avec l'ensemble des habitants du quartier seront organisés sous forme d'ateliers. Les ordres du jour de ces ateliers seront travaillés avec le comité.

A chaque réunion du comité, sera proposée la désignation de 3-4 volontaires pour la relecture du compte-rendu. Les membres du comité de pilotage citoyen pourront faire remonter à la Mairie les sujets qu'ils souhaitent aborder 2 semaines avant chaque réunion.

Repartir des besoins des habitants

La différence notable avec le projet initial de renouvellement du quartier Gagarine est la volonté de respecter le « droit au choix » des habitants (rester dans le quartier ou en partir, rester en logement social ou envisager d'autres possibles) pour produire le nouveau projet de renouvellement urbain du quartier.

Il est donc rappelé l'importance de l'enquête sociale¹ lancée par SSD-H pour l'application du droit au choix dans le projet à définir. Il est proposé aux membres du COPIL Citoyen d'expliquer aux habitants du quartier l'importance de répondre à l'enquête lancée par SSDH en prenant contact avec le cabinet Le Frene. Cette enquête permettra de connaître les besoins des habitants et donc de construire un projet qui réponde à ces besoins.

Un des sujets importants est la place du logement social dans le quartier. L'ANRU souhaite que le quartier abaisse son taux à 50% de logement locatif social. Le Maire veut que soit considéré Gagarine avec son environnement immédiat (copropriété des Fontaines, centre-ville, ...) et veut rediscuter cette règle avec l'ANRU et avec le comité de pilotage citoyen.

Sur la question des contreparties de terrain cédé gratuitement à Action Logement du fait du Règlement Général de l'ANRU, une négociation aura lieu pour que l'ensemble des terrains avec la meilleure localisation ne leur soient pas cédés et que l'attribution des logements profite d'abord aux gens du quartier et aux Romainvillois.

Réorientation du projet urbain (phase 2) : champs des possibles

Le Maire rappelle que la démolition des barres B, H et D est bien actée et a été validée en responsabilité et passé en conseil municipal. Cette décision a été prise sur la base d'arguments opérationnels, financiers et juridiques permettant de sécuriser les finances de la ville et la faisabilité du projet de phase 1, déjà lancé².

¹ Précisions apportées hors réunion sur le coupon envoyé avec le courrier d'information sur l'enquête sociale et demandant d'accepter la récolte des données de santé :

Le coupon annexé au courrier reçu par les locataires en vue de l'enquête de SSDH (menée par le cabinet Le Frene) est une obligation liée au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), qui encadre le traitement des données personnelles et est une protection pour les personnes enquêtées garantissant qu'elles ne seront pas diffusées. Les données de santé qui seront demandées concernent les besoins d'adaptation de logement dans le cas de handicap ou problème de santé nécessitant un logement spécifique.

Si les locataires ne souhaitent pas répondre à ces questions liées au handicap, le cabinet Lefrene marquera (Non renseigne / NR) dans le questionnaire.

Il est fondamental que les locataires consentent via ce coupon à la collecte de leurs données sociales pour qu'elles puissent être traitées et nourrir les échanges du COPIL Citoyen. Les données ne seront pas diffusées pour chaque famille mais bien de manière agglomérée sans que l'on puisse savoir qui a répondu aux différentes questions.

² Précisions apportées hors réunion : Sur les 32 200 000€ de subventions apportées par l'ANRU et la Région Ile-de-France dans le cadre de l'ANRU (validée dans la convention du projet initial), une partie est déjà engagée pour financer la phase 1 du projet. Il s'agit d'environ 10 000 000 d'euros (à confirmer car non perçus mais liés aux opérations lancées – espaces publics, équipements publics).

Il est précisé que l'équipe d'urbaniste « JDL » qui accompagnera la ville et Est Ensemble dans la définition du futur projet est une nouvelle équipe. L'architecte urbaniste qui a réalisé le projet initial ne travaille plus pour le projet.

Le choix entre démolitions et réhabilitations des différents bâtiments restants (phase 2) à Gagarine sera une des questions principales, mise en débat lors de la concertation sur le devenir du quartier, en en tenant compte de l'état des bâtiments mais aussi de l'organisation urbaine future du quartier.

Les équipements du quartier

Les élus travaillent avec la ville des Lilas et l'Etat à l'implantation d'un commissariat sur l'emprise de l'ancien centre commercial qui va être démoli.

L'agence de SSD-H sur implantée sur les premiers niveaux de la tour A.

Les équipements aujourd'hui prévus sur le quartier sont : un city-stade (localisation à définir), un centre social, un espace économique partagé et une salle de sports et devront faire l'objet d'échanges lors des réunions du comité de pilotage citoyen.

Liste des sujets évoqués en réunions à inscrire à l'ordre du jour des prochaines réunions du comité de pilotage citoyen :

- ➔ Les espaces verts et la plantation d'arbres
- ➔ Le stationnement résidentiel
- ➔ La qualité des futurs logements construits
- ➔ La consommation des subventions ANRU par la phase 1
- ➔ La question de la sécurité
- ➔ Les modalités de relogements des locataires

Volontaires pour la relecture du compte-rendu :

- ➔ Mme Korchid
- ➔ M Khider
- ➔ M Benamou

Pièces jointes :

- Rapport d'huissier sur le tirage au sort de désignation des membres du comité de pilotage citoyen
- Document de présentation au comité de pilotage citoyen su 12 juillet 2021